



AMBASSADE DE SUISSE
AU PÉROU

Réf.: 521.620 - KS/ic

ad: Gi/ho.Pérou.861.5

E.V.D. HANDELSABTEILUNG

No. Pérou 861.5 LIMA, le 1er mars 1973
Case postale 378

UNAT

EE

- 5. MRZ. 1973

Lo/Que, Hoe/Ar

7 Rejoindre, P...
> USM
> ...

aa ✓

A la Division du commerce
 Département fédéral de
 l'économie publique

3003 - B e r n e

Aide financière

Monsieur l'Ambassadeur,

Me référant à votre lettre du 22 janvier 1973 et en complément à ma communication du 1er février, je vous informe que j'ai eu des conversations avec diverses autorités péruviennes et leur ai fait part de la possibilité d'une aide financière selon les conditions exposées dans vos lignes précitées.

Pour des raisons formelles, j'ai établi un premier contact avec l'Ambassadeur García Bedoya, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères. Sa réaction a été positive et mon interlocuteur a marqué beaucoup d'intérêt pour l'offre que je lui ai présentée. Il m'a déclaré qu'il allait se mettre aussitôt en rapport avec le Ministère de l'économie et des finances ainsi qu'avec l'Institut national de planification pour rechercher quelques modèles de projets qui pourraient nous être soumis.

Quelques jours après j'ai eu un entretien avec le Directeur supérieur du Ministère de l'économie et des finances, M. José Luis Brousset. Comme vous l'avez relevé c'est ce Ministère qui est directement concerné par ce genre de questions. M. Brousset a montré le plus grand intérêt pour le type de crédit envisagé dont il m'a dit que les conditions étaient particulièrement adaptées à la situation économique du pays, permettant à la faveur des huit années de période de grâce de ne pas alourdir la dette publique péruvienne de ces prochaines années. M. Brousset a particulièrement apprécié que notre projet d'aide financière soit en principe délié. Toutefois il m'a laissé entendre que les types de projets qu'il

./.



- 2 -

allait rechercher pour me les soumettre seraient de ceux qui permettraient à l'industrie suisse de se mettre sur les rangs avec le maximum possible de chances. M. Brousset m'a également posé la question de savoir si une partie du crédit pouvait être utilisée pour des dépenses sur place. J'ai répondu en principe négativement, laissant cependant ouverte la possibilité d'un examen de ce point en fonction du type de projet présenté.

Enfin, la semaine dernière j'ai eu l'occasion de présenter la question au Général Marco del Pont, Chef de l'Institut national de planification. A cet entretien, en plus de moi-même et de mon premier collaborateur, M. Forster qui, comme vous le savez, était en voyage de service à Lima a pu assister. Le Général Marco del Pont n'a pas fait de commentaires sur notre offre. Il nous a indiqué qu'avec le Ministère de l'Economie et des finances il rechercherait quelques projets suffisamment élaborés actuellement pour qu'ils puissent vous être soumis dans un délai rapproché. Grâce aux indications de M. Forster, j'ai d'ailleurs pu attirer l'attention des responsables péruviens sur la question de la procédure législative en Suisse et sur les délais à tenir pour que le crédit soit mis à disposition en avril 1974.

Dès que des éléments concrets me seront fournis par les autorités péruviennes, je ne manquerai pas de vous en faire part immédiatement.

En relation avec les entretiens susmentionnés, je vous signale qu'au cours de la discussion au Ministère de l'économie il a été mentionné un projet de développement des centrales téléphoniques dans le nord du pays. Il semblerait que la maison Siemens Albis serait particulièrement compétitive pour la réalisation de la chose. Il m'intéresserait de savoir dans que quelle mesure cette entreprise qui je crois a repris Albiswerk représente des intérêts suisses.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Copie de la présente est adressée au Délégué à la coopération technique, DPF, pour son information